

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du mercredi 11 décembre 2024 à 19h00

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 6 juin 2024
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 4/2024 : Budget 2025
6. Préavis N° 5/2024 : Crédits complémentaires 2024
7. Préavis N° 6/2024 : Modification des statuts de l'ARASPE
8. Préavis N° 7/2024 : Demande d'un crédit d'étude exploratoire pour le contournement de Sullens-Bournens
9. Auberge Sullens : Présentation du résultat de l'audit de la Commission ad-hoc
10. Proposition de faire revivre la Commission thématique de la mobilité
11. Divers et propositions individuelles

Sur 44 membres, 38 présents, 5 excusés, 1 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont M. Arcangelo Preite et Mme Anne Dubauloz.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour avec l'ajout du point 10. Proposition de faire revivre la Commission thématique de la mobilité, qui est arrivé après l'envoi de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité avec cette modification et sera suivi tel que présenté.

**1. Adoption du P.V. de la séance du 6 juin 2024**

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée et surtout Mme Laurence Corthay pour la rédaction de ce P.V.

## **2. Communication du bureau du Conseil communal**

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 11. Diverses propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit autant de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

Aujourd'hui, le bureau n'a qu'une communication : Comme toutes les fins d'année, les présidents des commissions sont priés de transmettre les heures à notre boursier M. Yves Bourgeois ainsi que les coordonnées bancaires qui auraient changé depuis l'an passé. Son email est bourse@sullens.ch (ou directement au Greffe).

## **3. Communications des délégués aux associations intercommunales**

Aujourd'hui il n'y a pas de communication des délégués.

## **4. Communication de la Municipalité**

La Présidente donne la parole à M. Christian Gozel, syndic, qui explique que les travaux des dégâts d'eau dans le local commercial en dessous de la bibliothèque, sont arrivés à leur terme le 6 décembre dernier pour un montant d'environ CHF 235'000.00. La finalisation du décompte se fera en principe à fin janvier 2025. Actuellement, les factures ont été payées à hauteur de CHF 165'000.00 par l'assurance dégât d'eau.

En accord avec le boursier, la commune s'est engagée dans le processus du changement de comptabilité dès le budget 2026 donc dès l'année prochaine. Il y aura des changements visibles et moins visibles pour les conseillers mais qui modifieront en profondeur le système comptable actuel. Le boursier suit déjà des séances d'information et de mise en place à ce passage à MCH2. Ce changement est obligatoire et arrive à son terme à fin 2026 pour les dernières communes.

M. Christian Gozel, syndic, rappelle son départ de la Municipalité annoncé au plus tard au 31 mars 2025. A la suite d'opportunité d'ordre privé, ce départ se fera au 31 janvier 2025. Le dépôt des candidatures à la Municipalité a débuté le 26 novembre et se terminera le 20 décembre 2024 à 12h00. A ce jour, il n'y a pas de candidature enregistrée.

La secrétaire auxiliaire, Mme Isabelle Duperrut, a fait part à la Municipalité d'une opportunité professionnelle qu'elle a reçue auprès de l'établissement scolaire de Penthalaz et quittera également la Commune au 31 janvier 2025. M. Christian Gozel, syndic, la remercie pour tout le travail effectué durant son temps de présence à l'Administration communale et lui souhaite bonne suite dans son nouveau travail. Son 20 % sera attribué à Mme Francesca Grasso, qui s'occupe principalement du Contrôle des habitants et qui s'occupera d'autres tâches supplémentaires.

La Présidente donne la parole à M. Roland Valet, municipal, qui communique au sujet du 30 km/h dans le village. Depuis le 8 novembre 2024, la partie centrale de la RC 317-B-P a passé en zone 30 km/h jour et nuit. Cette modification est le résultat d'une étude menée depuis deux ans, afin de répondre à la sécurité des usagers et à la qualité de vie des habitants de notre village.

La Municipalité avait sollicité la DGMR Direction générale de la mobilité et des routes, afin que cette limitation s'applique à l'ensemble de la traversée du village, depuis l'entrée côté Cheseaux jusqu'au rond-point vers Bournens. Il faut savoir que les traversées dites prioritaires, dont Sullens fait partie, qui s'appellent B-P et qui assurent un accès autoroutier sont légalement protégées.

Par conséquent, l'instauration d'une zone 30 n'est autorisée qu'à titre exceptionnel et sur une portion limitée conformément à l'article 108 de l'Ordonnance sur la signalisation routière. Afin de respecter ces critères, la DGMR n'a autorisé qu'une seule partie de la traversée du centre du village en zone 30 km/h. Cette zone 30 km/h a été soumise à l'enquête publique par le canton sans opposition ni observation. M. Roland Valet, municipal, tient encore à relever que très peu de villages ont une zone 30 km/h à l'intérieur du village et qu'il s'agit d'un progrès notable.

La parole est donnée à Mme Marie-Christine Pitton, municipale, qui fait un point de la situation sur la cour du collège. Les travaux ont commencé début juillet et sont terminés. Cinq nouveaux jeux ont été installés dont deux ne sont pas encore accessibles car l'herbe plantée autour n'a pas encore poussé. Tous les jeux seront accessibles au printemps prochain. Diverses plantations ont également été effectuées durant les vacances scolaires d'automne, dont un chêne vert, un tilleul et un tulipier, 48 arbustes indigènes dont des fruitiers. Il y a également quatre bacs de plantations etc. Les barrières de protections mises autour des plantations seront enlevées lorsqu'elles auront poussé, soit d'ici deux ans. 345 m<sup>2</sup> de goudron a été égrappé et remplacé par des surfaces perméables. Au printemps prochain, des jeux thermocollés seront mis par terre et viendront finaliser l'endroit.

La statue en pierre qui est derrière le préau avait été commandée à l'époque par la Municipalité après l'incendie du collège en 1983. Elle avait été réalisée par un ancien habitant de Sullens M. Lorenz Muller et inaugurée en 1987 avec distribution de petits pains et chants.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, informe encore les conseillers que le portrait de la noble dame de Sullens qui est accroché dans les escaliers n'est désormais plus anonyme, une plaquette explicative y est maintenant apposée.

*M. Alain Magnenat arrive à 19h18, La Présidente rappelle qu'après 15 minutes de retard on peut participer à la séance mais ni voter, ni s'exprimer.*

M. Didier Simond, municipal, prend la parole au sujet du litige avec l'architecte de l'auberge. Il y a une requête en conciliation auprès du tribunal d'arrondissement d'Yverdon où le solde des honoraires de l'architecte nous est réclamé, soit env. CHF 100'000.00. De son côté, la Municipalité va lui réclamer des conclusions reconventionnelles pour le trop payé des honoraires, soit également CHF 100'000.00 sur les CHF 150'000.00 qui lui ont déjà été payés, espérant que la somme finalement payée sera de CHF 50'000.00. Cette procédure se fera en janvier 2025.

Le projet de l'auberge a été arrêté mais l'auberge fonctionne toujours. Les travaux d'entretien avaient été réduits en vue des travaux de transformation qui devaient être effectués. Dès lors, un questionnement sur les travaux urgents à faire a été relancé afin que les tenanciers puissent continuer à travailler dans des conditions correctes. La gérance DVDIM a été mandatée pour analyser l'appartement et Gastro Consult pour la partie restaurant, afin de voir quels travaux devraient être entrepris afin que cela soit viable encore 3-4 ans.

Un rapport a été établi par les deux sociétés et divers travaux ont déjà été effectués cet été; pour l'appartement notamment peinture, carrelage, remplacement baignoire pour env. CHF 25'000.00 et pour le restaurant, surtout un travail sur la partie ventilation de la cuisine pour env. CHF 5'000.00. Pendant la fermeture du restaurant durant les vacances de Noël, des travaux de peinture seront effectués pour environ CHF 8'000.00. En été 2025, des travaux de menuiserie, de peinture et d'assèchement à la cave et de corrections des sanitaires devraient encore être exécutés pour env. CHF 100'000.00, qui feront probablement l'objet d'une demande de crédit lors d'un prochain Conseil.

Les locataires continuent de payer le même loyer donc il appartient à la Commune de leur fournir un outil de travail qui est correct.

Pour la suite de l'auberge, deux études ont été lancées. Une première étude qui est un audit fait par un architecte genevois M. Christian Durst, qui a été demandée à la fois par la Municipalité et par la commission d'audit, qui vous en parlera tout à l'heure. Parallèlement à ça, la Municipalité a mandaté une société pour établir une analyse EPIQR. Elle analysera la partie énergétique et fera des recommandations de travaux sur l'ensemble du bâtiment afin de le remettre aux normes et à niveau (genre et urgence des travaux seront listés).

M. Didier Simond, municipal, évoque encore les travaux de la grande salle. Après les vacances d'octobre, la salle de sport a pu être rendue aux écoles et aux sociétés locales, sauf une partie des vestiaires et des WC qui seront terminés à la reprise de janvier 2025. Les bancs seront posés ultérieurement.

A la fin du printemps, la totalité des travaux devrait être terminée. Il y aura une inauguration officielle avec les membres du Conseil, les communes avoisinantes et les divers services en lien avec l'APEMS. L'inauguration avec la population sera fusionnée avec la fête du 1<sup>er</sup> août, organisée en grande partie par Sullens s'anime.

M. Didier Simond, municipal, présente encore des photos avec explications sur l'état des travaux.

Au sujet des transports publics, il y a eu une question de Mme Marlène Henry Lendi lors du dernier Conseil par rapport à la desserte sur le futur tram de Villars-Ste-Croix. En 2022, une rencontre avec les communes de Daillens et Mex avait eu lieu par rapport à cela et depuis 2023, chaque année, la Commune reçoit la consultation des nouveaux horaires pour l'année suivante. En 2023 et en 2024, la Municipalité a émis une remarque que ce serait pertinent d'avoir une liaison tant par rapport aux emplois qui vont être créés dans toute cette zone commerciale et industrielle que par rapport à la desserte du gymnase.

En tant que personnes privées, des commentaires sur l'horaire peuvent être fait sur : [tp-info.ch](mailto:tp-info.ch)

Enfin, une bonne nouvelle au niveau des horaires des Transports Publics modifiés pour 2025, nous allons récupérer huit courses de plus le week-end, soit toutes les heures au lieu des toutes les deux heures durant les après-midis. Cela progresse petit à petit.

M. Didier Simond, municipal, fait part d'une information moins sympathique, le Chœur Mixte de Sullens, créé le 13 novembre 1954 à 20h15 qui s'est terminé le 30 juin 2024 après 70 ans de spectacles dont Montmartre, qui s'est tenu au battoir et dont les murs ont été décorés à cette occasion.

Il évoque encore les Fenêtres de l'Avent, la balade aux lampions, l'apéritif de la Commune et de l'APEMS.

La Présidente remercie les Municipaux. La parole n'est plus demandée, on passe au point suivant.

## **5. Préavis N° 4/2024 : Budget 2025**

La Présidente passe la parole à M. Mathieu Cappi pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 4/2024 tel que proposé.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité puis elle ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Reto Graf a une question concernant les investissements prévus pour l'auberge, environ CHF 140'000.00 d'investissements supplémentaires et dans le budget il y a seulement CHF 55'000.00 indiqués. M. Didier Simond, municipal, répond que dans le budget il s'agit des frais d'entretiens courants qui ont été un peu augmentés. Par contre, il a plutôt parlé de CHF 100'000.00 mais le chiffre définitif n'est pas encore connu.

M. Yves Bourgeois, boursier, précise que pour l'auberge communale il s'agit de patrimoine financier et cela n'apparaît pas dans le plan d'investissement. Le plan d'investissement c'est uniquement le patrimoine administratif (école, grande salle par ex.). Par contre, un préavis au sujet de ces travaux sera présenté par la Commune.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 4/2024 – Budget 2025 est accepté à l'unanimité.

## **6. Préavis N° 5/2024 : Crédits complémentaires 2024**

La Présidente passe la parole à M. Henri Martin pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2024 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Christian Gozel, syndic, pour les explications de la Municipalité puis elle ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 5/2024 – Crédits complémentaires 2024 est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis N° 6/2024 : Modification des statuts de l'ARASPE**

La Présidente passe la parole à M. Florent Eckert pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 6/2024 tel que proposé.

La parole est donnée à Mme Marie-Christine Pitton, municipale, pour les explications de la Municipalité puis la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, on procède au vote.

Le Préavis n° 6/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE est accepté à l'unanimité.

## **8. Préavis N° 7/2024 : Demande d'un crédit d'étude exploratoire pour le contournement de Sullens-Bournens**

La Présidente passe la parole à Mme Aline Jordan pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 7/2024 tel que présenté.

La parole est donnée à M. Thierry Golay, municipal, pour les explications de la Municipalité puis la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

Certains conseillers sont inquiets et beaucoup demandent la parole – autant les personnes du centre du village que les personnes à l'extérieur du village. Il y a un débat important qui devient émotionnel par moment. Voici un résumé des commentaires et questions des conseillers et les réponses des municipaux :

- Est-ce la DGMR qui a proposé cette étude à la Municipalité ou le contraire ? M. Christian Gozel, syndic, répond que le contournement de Sullens fait partie du plan directeur cantonal et régional depuis des dizaines d'années. Chaque décennie environ, la Municipalité demande à quoi en est le projet et lors de la dernière relance, étonnamment, la DGMR est venue avec ce projet d'étude exploratoire car ils ont des subventions à disposition qui vont tomber à fin 2024 et ils avaient encore de l'argent à disposition pour nous. Cela n'engage rien ni personne.
- Est-ce que le projet du contournement va passer devant la forêt et sous quelle forme (tunnel, tranchée couverte ou pas ou autre). Cela va occasionner des nuisances sonores pour le quartier ainsi que pour la faune. Sans parler du coût. M. Roland Valet, municipal, rappelle qu'il s'agit d'un crédit pour une étude exploratoire. On part de zéro et rien n'est décidé. On nous demande si nous sommes intéressés et si oui, de payer CHF 50'000.00. Il faut peut-être prendre le train en route. Si on dit non, peut-être qu'il n'y aura pas d'autre occasion.

Cela ne veut pas dire que quelque chose se fera suite à cette étude, mais au moins nous aurons une étude que nous pourrions reprendre en cas de besoin. Cela construit de tous les côtés et cela va amener des grandes quantités de véhicules. Bournens fait partie de cette étude car ils subissent également cette augmentation de circulation.

- Les habitants du milieu du village supportent le bruit depuis longtemps et souhaitent une solution.
- Une route de contournement risque de reporter le problème ailleurs, sur les habitants à l'extérieur du village. De plus, des terres agricoles et la faune risquent d'être affectés.
- M. Christian Gozel, syndic, précise encore qu'il s'agit d'une étude de nécessité afin de savoir si la Commune a besoin de quelque chose ou pas, maintenant ou dans quelques années.
- Il est également relevé qu'il y a de plus en plus de camions et que cela crée des problèmes lors des croisements. Peut-on interdire le passage des camions dans le village ?
- S'agissant d'une route cantonale, pourquoi la Commune doit participer financièrement. M. Thierry Golay, municipal, répond que si quelque chose se fait cela bénéficiera à la Commune (diminuer le bruit et augmenter la sécurité des usagers).
- M. Christian Gozel, syndic, insiste sur le fait que tant que l'étude n'est pas faite, il est impossible de répondre à ces questions de tunnel, tranchée couverte ou pas... Pour les frais c'est aussi compliqué de savoir qui paierait quoi. Pour la RC 177, c'est la zone industrielle d'Aclens et les villages à proximité qui étaient concernés, le canton a tout payé mais cela a débuté il y a 30 ans. Ils ont aussi payé le contournement. Donc peut-être qu'on aurait que ces CHF 50'000.00 à payer mais ça on ne peut pas le savoir maintenant.

Pour ce qui est du passage des voitures, le but est aussi que les commerces puissent bénéficier du passage des clients donc on ne pourra pas tous les interdire.

- En adaptant la loi sur la protection du climat en 2023, la Suisse s'est engagée à réduire les émissions de Co2 d'ici 2050. L'extension des réseaux routiers est en contradiction avec ces objectifs. Le bruit et la pollution de l'air causés par le trafic pèsent lourdement sur la santé des personnes, la faune et la flore. En cas d'extension des réseaux routiers de précieuses terres agricoles seraient bétonnées. Rappelons que lors d'une votation récente, l'extension des autoroutes a été refusée par le peuple. Les mentalités changent et des grands changements vont venir (transport public, mobilité douce, et autres). De plus, une route de contournement ne serait pas finie avant 10, 15 ou 20 ans, et risque donc de manquer la cible.
- M. Christian Gozel, syndic, répond : le Canton a une vision à long terme au niveau de l'évolution démographique et essaie de faire des projets sur 20-25 ans tant pour le rail que les routes et les transports publics. La zone industrielle d'Aclens va continuer à se développer grâce au rail qui arrive mais pour les derniers kilomètres il faut des camions pour amener la marchandise dans les villages alentours. Par exemple, depuis qu'il y a la route de contournement à Cheseaux, il n'y a plus de camions de 40 tonnes qui traversent la zone 20.
- Sullens fait partie du PALM mais le site internet n'est pas encore à jour. Le SDNL a plus ou moins fusionné avec le PALM et la mise à jour n'a pas encore été faite.
- La commune de Rolle avait récemment un projet de route de contournement sur lequel la Commune et le Canton s'étaient mis d'accord. Des opposants ont été jusqu'au Tribunal fédéral mais ont eu gain de cause – le contournement n'a pas été fait - alors qu'il s'agissait de 5000 m2. Nous avons déjà perdu des finances pour les crédits d'étude de l'auberge ; les CHF 50'000.00 pour l'étude de la route de contournement risquent d'être perdus également.
- Est-ce que l'étude se fait quand même si on refuse. M. Christian Gozel, syndic, répond que c'est le Conseil qui décide donc si c'est refusé, cela ne se fera pas. Si Bournens veut aller tout seul, ils devraient payer CHF 75'000.00 ce qu'ils ne feront sûrement pas. Il est prévu que Bournens participe à raison de CHF 25'000, car c'est au prorata des habitants.
- Plusieurs conseillers et conseillères trouvent dommage de loucher le coche de pouvoir avoir une étude à ce prix-là alors que si la Commune doit faire une étude dans quelques années, le coût en sera bien plus élevé.
- Est-ce que les 3 membres de la Municipalité qui feront partie de la Commission d'étude tiendront compte des souhaits des habitants par le biais de la future Commission de la mobilité. La Municipalité répond que cela sera le cas.
- Lorsque la Municipalité a rencontré le Canton il a aussi été question de favoriser la mobilité des deux roues, notamment les vélos, pour relier Cheseaux à Cossonay. Cela fera également partie de cette étude.
- La DGMR a donné comme planning, été à septembre 2025 pour la conclusion de l'étude.

- Le cas échéant, M. Patrice Lüthi souhaiterait faire partie de cette Commission de la mobilité. En tout cas, il souhaiterait que les personnes qui en feront partie puissent vraiment intervenir par rapport à ce qui a été dit ce soir et que la provenance du trafic soit étudiée ainsi que l'impact sonore entre autres.
- La municipalité informe que la DGMR a certainement déjà un plan d'étude pour faciliter la circulation globale. Le projet pour Sullens va être assez limité et nous participerons à la discussion finale et financière.
- Mais qu'est ce qui a conduit à cette étude maintenant vu que cela fait des décennies qu'on parle de ce contournement. Est-ce l'augmentation du trafic ou la demande de ralentissement. M. Thierry Golay, municipal, répond que c'est l'augmentation du trafic qui est prévue à l'horizon 2040. Le Canton a une vision globale qui ne s'arrête pas autours de Sullens et qui essaie d'intégrer toutes sortes de solutions dans différentes régions afin qu'elles soient complémentaires. Si la demande de crédit d'étude est refusée, le projet sera enterré et Sullens ne sera plus une priorité.

M. Patrice Lüthi demande le renvoi de cette votation car il souhaite que la Municipalité donne plus de renseignements et des précisions au sujet de l'étude. La Municipalité rappelle que l'échéance de cette décision est le 31 décembre 2024 et cela ne peut pas être reporté car après cette date, les subventions tomberont.

La Présidente explique que selon l'article 74 du Règlement communal, le renvoi d'une votation se fait sur demande de la Municipalité ou si un 5<sup>e</sup> des conseillers présents le demandent. Dans le cas présent ce serait 8 personnes.

La Présidente demande qui souhaite le renvoi de cette votation. 3 personnes le souhaitent, il n'y a pas de renvoi, le vote est maintenu. Avant de clôturer la discussion, la Présidente tient à rappeler que durant la séance, on discute des sujets et on ne se retourne pas contre les personnes. La plupart des conseillers l'a respecté et elle les remercie.

La discussion est close, on procède donc au vote.

Le Préavis n° 7/2024 – Demande d'un crédit d'étude exploratoire pour le contournement de Sullens-Bournens est accepté à la majorité, avec 3 avis contraires et 7 abstentions.

## **9. Auberge Sullens : Présentation du résultat de l'audit de la Commission ad-hoc**

La Présidente donne la parole à M. Reto Graf pour la lecture du rapport de l'audit. M. Reto Graf précise que le rapport a été rédigé au sein de la commission ad hoc.

Cette commission, composée de 5 membres qui sont les membres de la commission de gestion de l'année précédente n'intervient pas sur la qualité technique du projet, ni sur les responsabilités juridiques, ni sur la suite du projet. Les membres de la commission remercient la Municipalité d'avoir mis à disposition l'ensemble des documents qui existent dans le cadre de cette étude sur l'auberge communale (rapports, plans, contrats, échanges de mails, etc). Ils ont également eu l'occasion d'échanger en réunion avec la Municipalité afin de poser des questions et ils ont pu obtenir des réponses aux différents questions. Merci également au boursier.

M. Reto Graf fait une présentation au rétroprojecteur puis la Présidente ouvre la discussion et les questions à ce sujet. Elle précise que la Municipalité lui a demandé d'informer le Conseil qu'à ce stade, les municipaux renoncent à répondre à des questions. En effet, ils ont pris connaissance tardivement de ce rapport et répondront à des questions lors d'une prochaine séance du Conseil après avoir pris également connaissance du rapport final de l'expert.

Mme Aline Jordan demande s'ils ont eu accès au dossier d'appel d'offres qui a été publié sur Simap et si les variantes étaient autorisées. M. Reto Graf répond qu'ils ont eu accès mais n'est pas sûr que les variantes étaient autorisées.

M. Alain Badan a remarqué, dans les conclusions, par rapport à l'aspect financier, qu'il n'est pas mis dans les recommandations ce qui pourrait être rentable pour le bâtiment (location d'appartements, locaux etc).

M. Reto Graf acquiesce et dit qu'en effet, ils pourraient ajouter cela dans les recommandations comme le ferait un investisseur.

M. Henri Martin demande des précisions sur le BAMO (Bureau d'assistance à maître d'ouvrage Suisse). M. Reto Graf répond qu'il s'agit de bureaux spécialisés pour accompagner les maîtres d'ouvrage. Il s'agit d'une structure privée qui officie comme un autre spécialiste du métier, tout comme l'expert architecte qui a été mandaté. Il ne développe pas le projet mais conseille le maître d'ouvrage. Le BAMO peut être mandaté en toute circonstance et d'après la complexité du projet, cela peut faire sens.

M. Eric Dubauloz fait la remarque que la Municipalité souhaite répondre au prochain Conseil, celui-ci aura lieu en mars 2025, donc avec les municipaux qui resteront. M. Christian Gozel, syndic, répond que les municipaux restants sont au courant du dossier et pourront répondre aux questions.

M. Sébastien Thiébaud, qui fait partie de la commission ad hoc, confirme qu'ils ont bien eu accès à tous les documents y compris les échanges de mails sauf sur la partie financière et étude où les échanges avec le boursier manquaient. M. Christian Gozel, syndic, répond que c'est pour cela qu'ils souhaitent prendre connaissance du rapport terminé afin d'avoir un droit de réponses en toute connaissance de cause.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **10. Proposition de faire revivre la Commission thématique de la mobilité**

La Présidente explique que M. Reto Graf a fait une proposition pour faire revivre la Commission thématique de la mobilité. Elle lui passe d'abord la parole pour motiver sa proposition.

M. Reto Graf a remarqué sur le site internet de la Commune que cette commission existe et il a pensé que cela serait bien de la faire revivre. Le sujet de la mobilité est un sujet clé tant pour notre société que pour notre commune, le débat précédent nous l'a démontré.

La discussion sur la proposition de M. Reto Graf est maintenant ouverte. Il n'y a pas de questions.

La Présidente précise qu'il s'agit d'une commission mise en place par le Conseil et le vote d'aujourd'hui se fait uniquement sur la mise en place de cette commission. En cas d'acceptation, les membres qui en feront partie seront élus lors du prochain Conseil. La présidente demande aux conseillères et conseillers s'ils sont d'accord de réactiver la commission thématique de la mobilité ?

La proposition de faire revivre la commission thématique de la mobilité est acceptée à la majorité moins une abstention.

Lors de la prochaine séance, l'élection des membres de la commission sera mise à l'ordre du jour. Les conseillers peuvent commencer à réfléchir à leur intérêt ou pas d'en faire partie.

Mme Marlène Henry Lendi demande quel sera le rôle des membres de cette commission. La Présidente demande à M. Reto Graf de lui faire parvenir un petit texte qu'elle pourra transmettre aux conseillers.

M. Didier Simond, municipal, tient à préciser qu'à l'époque de la création de cette commission cela avait été compliqué à mettre sur pied et après quelques démarches officielles, il a été précisé que le seul rôle de cette commission est de se prononcer sur les préavis de la Municipalité, soit l'équivalent d'une commission ad hoc. Cela n'est peut-être pas le but recherché.

M. Reto Graf dit qu'il y a aussi d'autres moyens de se faire entendre dans le cadre du Conseil, des instruments d'initiative qui sont actuellement peu utilisés.

La Présidente ajoutera la remarque de M. Didier Simond, municipal, à la description de M. Reto Graf.



## 11. Divers et propositions individuelles

Avant d'ouvrir la discussion pour tous, la Présidente donne d'abord la parole à Mme Alexandra van Schilt Cerf qui a une proposition à faire.

Mme Alexandra van Schilt Cerf soumet une proposition concernant la mise à disposition par la Commune, d'un local pour que le troc d'habits d'enfants et d'adolescents se transforme en petite boutique de seconde main. Elle développe quelques points positifs de sa demande et explique que le troc existe à Sullens depuis 10 ans et a lieu tous les 6 mois, au printemps et en automne. L'objectif est de revendre à petits prix des articles de seconde main. Il regroupe environ 100-120 vendeurs qui mettent en vente environ 8'000 articles. Le chiffre d'affaires de chaque session est d'environ CHF 10'000.00. Il y a 40 bénévoles qui viennent aider à chaque session et ce troc profite aux familles des villages environnants.

Mme Alexandra van Schilt Cerf pense que ce serait bien de changer la formule de ce troc avec la mise à disposition d'un local afin de créer une boutique qui pourrait être ouverte quelques heures par semaine de façon permanente et permettre aux familles de passer faire des achats de façon régulière et à chaque saison. Vu le nombre de bénévoles fidélisés depuis de nombreuses années par Mme Sandra Noll, créatrice du troc, il n'y aura pas de problèmes pour trouver des personnes pour la tenue de cette boutique. Il serait donc formidable que la Commune puisse mettre à disposition un local lorsqu'une opportunité se présentera.

M. Eric Dubauloz demande si le troc de la déchetterie existe encore. C'est le cas mais il a beaucoup de succès et il n'y a souvent que des livres.

M. Christian Gozel, syndic, répond que la Municipalité prend note de la demande de Mme Alexandra van Schilt Cerf. Il faudra effectivement attendre qu'un local se libère et qu'il soit muni de sanitaires. Il y a des probabilités que ce soit un appartement car il faut quand même une certaine surface. Dans ce cas, l'accord pour que le loyer soit offert devra être demandé au Conseil. Sur le fond, il s'agit d'une bonne idée et la Municipalité en prend acte.

Quelques précisions sont demandées par les conseillers sur la surface souhaitée : environ 50 m<sup>2</sup> et s'il y aurait d'autres articles vendus : il y aurait aussi des jeux, livres, etc.

M. William Dayer a vu une étude publiée dernièrement sur les PFAS, qui sont des polluants éternels qui se trouvent dans l'eau et il se demande si les tests effectués régulièrement par la Commune montrent déjà ce genre de polluants. M. Roland Valet, municipal, répond qu'on en parle que depuis récemment. Une bonne partie de l'eau vient de Lausanne et il n'y en a pas. De plus, 4 contrôles se font annuellement par la Commune par le biais d'une société et les résultats sont sur le site internet de la Commune, tout est aussi en ordre.

M. Eric Dubauloz a lu les rapports et demande si les contrôles sont faits sur l'eau de Lausanne ou sur les sources du Bouzenet. M. Roland Valet, municipal, répond que l'eau de Lausanne est mélangée dans le réservoir avec l'eau de la source et que l'eau de Lausanne est livrée déjà contrôlée directement par Lausanne. Les autres contrôles sont effectués chez les habitants ou dans des lieux publics, dans le réseau communal. La Commune n'est jamais avertie ni du lieu, ni du jour.

Mme Marlène Henry Lendi remercie M. Didier Simond, municipal d'avoir commencé les démarches concernant les transports mais elle aurait besoin de renseignements complémentaires au sujet de ce site [tp-info.ch](http://tp-info.ch). M. Didier Simond, municipal, répond que chaque année les futurs horaires peuvent être consultés en mai pour les horaires qui vont arriver en décembre et que chacun peut donner son avis. Ces avis partent au Canton.

Pour exemple, Mme Marlène Henry Lendi explique que sa fille va au gymnase de Bussigny actuellement en 1h20 et avec les futurs horaires, elle devra changer 3 fois de bus ce qui va encore rallonger le temps.

M. Didier Simond, municipal, dit que la Commune peut faire un courrier à la DGMR pour leur demander si les constatations faites précédemment ont été prises en compte ou pas dans l'ajout des courses des bus du prochain horaire.

M. Patrick Poncioni remercie la Commune pour tout ce qu'ils ont fait pour la sécurité durant ces dernières années comme les trottoirs ou le 30 km/h. Par contre, il y a toujours un problème au niveau de la sécurité du quartier des Combes qui a accès directement sur une route à 50 km/h, sans trottoir et il demande si quelque chose est prévu afin d'y remédier. M. Roland Valet, municipal, répond qu'effectivement ce quartier n'a pas été mis dans la zone lorsque l'étude a été faite car il s'agit d'une route cantonale B-P et cette zone vers Bournens, est gérée par d'autres personnes du département. Il y a effectivement un trottoir mais il faut traverser la route pour y accéder. Le tracé a été validé par la DGMR. Cela risque d'être difficile d'obtenir le 30 km/h mais la Commune va le mettre dans son étude de l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates des séances du Conseil communal pour 2025 :

- Jeudi 6 mars                    à 19h30 ;
- Jeudi 12 juin                à 18h30 (avec repas) ;
- Jeudi 2 octobre            à 19h30 ;
- Jeudi 11 décembre        à 19h00 (avec apéritif).

La Présidente remercie les conseillers pour leur participation active tout au long de l'année, parfois les échanges sont animés et les opinions sont contradictoires mais tout se finalise démocratiquement dans la transparence et si le sujet l'exige par une votation.

La Présidente souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon début d'année 2025 et elle se réjouit déjà des prochaines séances en 2025 avec les conseillers.

La séance est levée à 22h00.

La parole est encore donnée à M. Didier Simond, municipal, qui donne un discours à l'occasion de la dernière séance du Conseil du syndic, M. Christian Gozel. Il remercie chaleureusement M. Christian Gozel pour son engagement et son investissement importants pour la commune et – en signe de reconnaissance – lui offre des cadeaux. Puis M. Christian Gozel s'exprime lui-même au sujet de sa retraite politique, après 25 années dans la Municipalité et 8 ans en tant que syndic, et il remercie le personnel de la commune, la Municipalité et le Conseil, pour la bonne collaboration et la confiance témoignée, chacun dans leurs attributions respectives.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay